

OUI

le 27 septembre à l'augmentation des déductions
fiscales pour les enfants

Arguments

Allègement des familles

Les personnes qui élèvent des enfants apportent une contribution importante à la société. Cependant la charge financière qui pèse sur elles s'alourdit inexorablement. L'augmentation des primes de l'assurance maladie et la hausse des loyers en sont les preuves. Plusieurs cantons ont déjà augmenté, depuis 2014, le montant forfaitaire par enfant déductible des impôts. D'autres cantons examinent actuellement la mise en place de cette mesure. L'augmentation, sur le plan fédéral, de cette déduction soulagera financièrement toutes les familles, quel que soit le modèle éducatif choisi.

La classe moyenne en profite

44 % des familles en Suisse ne paient pas d'impôt fédéral direct. Elles bénéficient d'une réduction individuelle sur les primes de l'assurance maladie, de barèmes échelonnés pour l'accueil extra-familial des enfants ou un encouragement à vivre dans des logements coopératifs. La révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, qui prévoit une augmentation de la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers, profite à la classe moyenne, en particulier aux 900'000 familles qui paient des impôts élevés et qui ne reçoivent aucune d'aide, par exemple dans le domaine des primes maladies. L'Office fédéral de la statistique estime que la classe moyenne comprend toutes les personnes vivant dans un ménage avec un revenu brut compris entre 70 % et 150 % du revenu brut équivalent médian. Ce revenu est situé entre 100'000 et 210'000 francs par année. Les familles qui ont un revenu annuel brut de 100'000 francs au minimum verraient, grâce à la révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, leur facture fiscale diminuer de 90 à 210 francs, selon la composition familiale. Pour les familles disposant d'un revenu annuel de 150'000 francs, l'allègement fiscal se monterait de 168 à 490 francs. Dès 200'000 francs de revenu, l'économie sur les impôts atteindrait 910 francs.

Lutte contre la pénurie de personnel qualifié

L'augmentation de la déduction fiscale pour l'accueil extra-familial par des tiers assure, outre un allègement financier pour les familles, une atténuation de la pénurie de main d'œuvre qualifiée. La probabilité est grande que les deux parents continuent de travailler, si les deux voient un intérêt financier à le faire. Le marché du travail bénéficie ainsi de cet allègement fiscal. L'augmentation de la déduction fiscale favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les coûts sont supportables

C'est un petit signe de reconnaissance envers les familles. Elles jouent un rôle important dans la société. Le budget annuel de la Confédération est de 75 milliards de francs. Le coût annuel de ces deux mesures est de 382 millions de francs. Il est parfaitement supportable, même dans la situation actuelle.